

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
SAINT-JEAN-LHERM

31380

Téléphone : 05.61.84.29.09

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 30 juillet 2025 à 19h

Présents : Eric Cogo Maire, Mc Decosterd 1<sup>ier</sup> adjointe, Jacques Gasc 2<sup>ieme</sup> adjoint, Jean Marc Bragatto 3<sup>ieme</sup> adjoint, et les conseillers municipaux suivants : Christian Fougeroux, André Aubaret,

Damien De Laforcade  
Sylvie Perrin excusés,  
Régine Nardini, excusée, pouvoir donné à Eric Cogo

Désignation d'un secrétaire de séance : Jacques Gasc  
Lecture de l'ordre du jour,  
Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent

### Délibérations :

- **5-1-2025** : délibération portant fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté des Communes des Côteaux du Girou dans le cadre d'un accord local.

Le Maire présente au Conseil Municipal les mécanismes de calcul permettant de redéfinir le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté des Côteaux du Girou, en vue du renouvellement de 2026 avec deux options envisageables : (i) une première, relevant des dispositions légales fixées par l'article L.5211-6-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 qui prévoit une répartition automatique de 38 sièges. (ii) une seconde, possible dans le cadre d'un accord local, permettrait d'attribuer 47 sièges, selon l'une des 42 propositions de répartition élaborées.

Parmi les 42 propositions étudiées, **une répartition à 46 sièges** a émergé lors du dernier conseil communautaire de la Communauté des Communes des Côteaux du Girou comme un compromis équilibré, tenant compte à la fois de la démographie et de la représentativité, limitant les distorsions entre les communes.

C'est cette dernière proposition à 46 sièges (voir tableau 1 ci-dessous) qui est donc soumise à l'approbation de chaque conseil municipal avant le 31 août 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal de Saint Jean Lherm.

Nom des communes Membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires et répartition en application de l'accord local
Verfeil	3867	7
Montastruc	3719	7
Lapeyrouse-Fossat	2983	5
Gragnague	2428	5
Garidech	1899	4
Montjoire	1262	2
Paulhac	1250	2
Roquesérière	882	2
Villaries	879	2
Lavalette	798	2
Bazus	600	1
Saint Marcel paulel	481	1
Gauré	467	1
Saint Jean lHerm	430	1
Gémil	415	1
Montpitol	341	1
Bonrepos Riquet	295	1
Saint Pierre	261	1

Tableau : 1 : Proposition de répartition par commune des conseillers communautaires dans la future assemblée de la Communauté des Communes des côteaux du Girou

- **5-2-2025** : délibération portant choix des entreprises titulaires du marché pour le projet de création du Parc Ecologique suite à l'appel d'offres et recommandations de la commission d'appel d'offres (procédure MAPA)

L'appel d'offres sous forme de MAPA (Marché Procédure adaptée) a été lancée le 4 juin 2025 avec publicité dans la Dépêche du Midi (journal et plateforme dématérialisée). La date limite pour la remise des offres était le vendredi 4 juillet à 12h. Au total, 15 offres réparties entre les lots 1 à 3 ont été déclarées recevables (voir tableau 2 ci-dessous).

Ces offres ont été ensuite analysées par la Maitrise d'œuvre et présentées à la commission d'appel d'offres dans une réunion précédant le conseil municipal. Conformément au règlement de l'appel d'offres, la pondération dans la notation des entreprises prenant en compte 50% pour le prix et 50% pour la valeur technique de l'offres.

A l'issue de cette analyse, les entreprises SCTP, SERPE et Loisirs Diffusion, les mieux-disantes, ont été sélectionnées par la Maitrise d'œuvre. Ce choix a été approuvé par la commission d'appel d'offres et ensuite validé de façon définitive à l'unanimité des présents et représentés par les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés. A noter que les entreprises SCTP et Loisirs Diffusion sont les entreprises les moins-disantes pour les lots 1 et 3. L'entreprise SERPE a été considérée comme l'entreprise la mieux-disante pour le lot 2 en considérant à la fois le critère de prix et le critère liée à la qualité technique du dossier.

CREATION D'UN PARC PAYSAGER - Route du Lavoir 31380 SAINT JEAN LHERM							
ANALYSE DES OFFRES - Juillet 2025							
SYNTHESE DE L'ANALYSE ET CLASSEMENT DES OFFRES							
LOTS	DESIGNATION	ESTIMATION MOE (€ HT)	CRITERE QUANTITATIF Note/50		CRITERE QUALITATIF (Valeur technique) : Note/50	NOTE GLOBALE/100	Classement
			Montants des offres	Note/50			
1	VRD	98 000,00					
	LATIEULE BTP		141 948,38	33,06	40,00	73,06	4
	SAS ECTP		122 743,00	38,23	40,00	78,23	2
	<b>SCTP</b>		<b>93 855,40</b>	<b>50,00</b>	<b>35,00</b>	<b>85,00</b>	<b>1</b>
	TP D'OC		128 000,00	36,66	40,00	76,66	3
2	ESPACES VERTS	146 500					
	JOIGNEAUX PAYSAGISTE		97 800,00	50,00	36,25	86,25	2
	3D MANAGER SERVICES		108 019,00	47,92	22,50	70,42	7
	<b>SERPE</b>		<b>99 998,85</b>	<b>48,90</b>	<b>43,75</b>	<b>92,65</b>	<b>1</b>
	CAUSSAT		122 618,30	39,88	43,75	83,63	3
	SUD OUEST PAYSAGES		129 076,60	37,88	43,75	81,63	4
	LES PEPINIERS DU LANGUEDOC		129 450,00	37,78	35,00	72,78	5
	ESPACES VERTS VILLEMUROI		132 518,68	36,90	22,50	59,4	9
	MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT		147 739,50	33,10	37,50	70,6	6
	ID VERDE		179 970,00	27,17	40,00	67,17	8
3	JEUX ET AGRES EXTERIEURS	60 000,00					
	<b>LOISIRS DIFFUSION</b>		<b>35 933,00</b>	<b>50,00</b>	<b>44,00</b>	<b>94</b>	<b>1</b>
	PROLUDIC		42 980,95	41,80	50,00	91,8	2
	ID VERDE		47 893,00	37,51	50,00	87,51	3
	MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT		54 243,00 €	33,12	31,00	66,62	4

Tableau 2 : Analyse des offres du marché relatif à la création d'un parc écologique à Saint Jean Lherm

- **5-3-2025** : délibération portant création d'un emploi permanent à temps non complet au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe dans le cadre d'une réussite à l'examen

La secrétaire de Mairie, Josiane Donckers ayant réussi son examen professionnel pour accéder au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe dans le cadre d'une réussite à l'examen, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 16h hebdomadaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal de Saint Jean Lherm.

- **5-4-2025** : délibération portant création d'un emploi permanent à temps non complet au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe dans le cadre d'un avancement de grade en 2025

La secrétaire de Mairie, Lahitia Cosandey ayant réussi son examen professionnel pour accéder au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe dans le cadre d'un avancement de grade en 2025, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 5h hebdomadaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal de Saint Jean Lherm.

## Questions diverses :

- Le Maire informe de son souhait de continuer à mettre en place des actions permettant d'améliorer la sécurité de circulation sur les routes de notre commune : à ce titre sera créé au cours de l'année 2025 un rond point ((comme celui existant à l'intersection des routes D32 (route de Madron) et D32 F (route des Muriers)) avec 3 cédez le passage à l'intersection des routes D57 (route du Marty) et D32F ( route des Muriers). De même, un « STOP », sera créé à l'intersection des routes D32F (route des Muriers) et D70d (route du Lavoir). Enfin nous sommes entrain d'évaluer en dehors de l'agglomération avec le conseil départemental, la création de plusieurs hameaux permettant de réduire à la vitesse dans ces portions à 50 km/h, le premier concerné serait celui des Manenses.